



## APPEL A PROJETS 2019

### ***Les Sésames de l'Accessibilité Positive®***

L'AMIF, en partenariat avec l'association Conseil National Handicap (CNH), lance un appel à projet visant à sensibiliser les collectivités locales à l'accessibilité, à mettre en oeuvre les bonnes pratiques et à promouvoir les innovations en termes d'accessibilité. L'objectif des « Sésames AMIF de l'Accessibilité Positive® » est de récompenser les collectivités locales qui souhaitent élaborer un projet, qui ont mis en oeuvre ou réalisé une démarche prenant en compte les difficultés du handicap dans tous les champs de l'humain et de l'urbain pour améliorer l'accessibilité des citoyens à tous les actes de la vie quotidienne.

#### **L'AMIF et son engagement pour l'accessibilité**

Faire du handicap un atout dans notre société, l'AMIF s'y attache au sein des réunions des Commissions Action sociale et Education qui travaillent sur cette thématique, et plus largement celle du vivre-ensemble, tout au long de l'année. Vitrine de l'AMIF, le Salon des Maires d'Ile-de-France a fait de ce combat pour l'accessibilité positive une de ses priorités. Stéphane Beaudet, Président de l'AMIF et Maire de Courcouronnes, entend mettre le handicap **au coeur du Salon des Maires d'Ile-de-France 2019 à travers la mise en place des Sésames AMIF de l'Accessibilité Positive.**

#### **Le handicap, un enjeu prioritaire en Ile-de-France**

En Ile-de-France, on dénombre près de 3 millions de personnes en situation de handicap. Ce pourcentage considérable de personnes dépendantes est pris en compte par les Maires dans la mise en oeuvre des politiques publiques. Afin de permettre à l'ensemble de la population francilienne de bénéficier de ces politiques et de services publics de qualité, l'AMIF s'est associée au Conseil National du Handicap pour mettre en commun les bonnes pratiques, faire évoluer le débat et les mentalités sur cette question essentielle et quotidienne.

Longtemps réduit aux seules personnes en fauteuil, le handicap concerne une réalité bien plus large et complexe ayant des origines multiples. En effet, il peut s'agir d'un handicap de naissance, provenant d'un accident de la vie, du vieillissement et de la dépendance. Il comprend toutes formes de pertes d'autonomie : visuelles, auditives, motrices, mentales, psychiques ou cognitives. La loi du 11 février 2005 a permis de poser une définition qui fait consensus en France et dans le reste du monde, en réaffirmant le « principe de l'accessibilité à tous pour tout » qui englobe l'accès au bâtiment, à l'information, à la communication et aux prestations.

